



CONSEILLERS EN EXERCICE : 33
NOMBRE DE PRESENTS : 29
NOMBRE DE VOTANTS : 30

L'an deux mille vingt-cinq, le 14 avril, à 18 heures 30, le Conseil Municipal légalement convoqué 1^{er} avril (éléments budgétaires) et le 8 avril, s'est assemblé en la salle du conseil municipal à l'hôtel de ville à CESTAS (33610), sous la présidence de Pierre DUCOUT, Maire.

PRESENTS : Mesdames et Messieurs DUCOUT, ACQUIER, AUBRY, BAVARD, BETTON, BINET, BOUSSEAU, CELAN, CERVERA, CHIBRAC, COMMARIEU, DESCLAUX, GASTAUD, HUIN, LAMBERT-RIFFLART, LANGLOIS, MERCIER, MOUSTIE, PILLET, PUJO, RECORS, REMIGI, REVERS, RIVET, SILVESTRE, STEFFE, MOREIRA, OUDOT, ZGAINSKI.

ABSENTS : Mesdames APPRIOU, COUBIAC et LANGEL.

ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION : M. BAUCHU à M. ZAINSKI

SECRETAIRE DE SEANCE :

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein même du Conseil. Ayant obtenu la majorité des suffrages, Madame COMMARIEU a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

La convocation du Conseil Municipal a été affichée en Mairie, conformément à l'article 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, et le compte-rendu de la présente séance sera affiché conformément à l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le procès-verbal de la séance précédente est adopté à l'unanimité.

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 AVRIL 2025- DELIBERATION N°3/39.

Réf: Secrétariat Général /Elodie Elias – 7.5.2

OBJET : SUBVENTIONS 2025 AUX ASSOCIATIONS – AUTORISATION

Madame BETTON expose,

Vous avez adopté le budget primitif 2025 de la Commune. Comme chaque année, une part importante de ce budget est consacrée aux aides directes et indirectes à la vie associative, pilier du lien social de notre Commune.

Il vous est proposé de vous prononcer sur la répartition d'une partie de l'enveloppe consacrée aux subventions à nos associations.

Le détail des sommes allouées au titre des différents articles de notre budget communal est annexé à la présente délibération.

Conformément à la législation en vigueur, un certain nombre de subventions exceptionnelles feront l'objet d'une délibération et d'une convention spécifique.

Entendu ce qui précède et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, adopté par 27 voix pour. Mesdames SILVESTRE, BAVARD et COMMARIEU ayant quitté la salle, ne participent pas au vote.

Considérant l'avis favorable des commissions sport et culture réunies le 13 mars 2025 qui ont étudié les dossiers de demande de subvention,

- fait siennes les conclusions de Madame BETTON,
- décide d'attribuer des subventions aux associations selon le tableau ci-annexé.
- dit que les crédits correspondants ont été inscrits au chapitre 65 article 748 du budget communal de l'année 2025.

LE SECRETAIRE DE SEANCE



Marie-José COMMARIEU

LE MAIRE



Pierre DUCOUT

Le Maire,

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette délibération compte-tenu de la réception en Préfecture le et de sa publication sur le site internet de la commune le
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication.

ASSOCIATION	SUBVENTION OBTENUE EN 2024	Proposition commission 2025	VOTE CONSEIL MUNICIPAL 2025
Méli - Mélo (Chorale)	170,00 €	170,00 €	170,00 €
Animation loisir Pierroton	4 500,00 €	4 500,00 €	4 500,00 €
Amitiés France Madagascar	0,00 €	1 500,00 €	1 500,00 €
Syndicat de quartier de Toctoucau	1 810,00 €	1 810,00 €	1 810,00 €
FNACA	800,00 €	800,00 €	800,00 €
Comité des Fêtes de Gazinet	6 000,00 €	6 000,00 €	6 000,00 €
Comité des Fêtes du Bourg	6 000,00 €	6 100,00 €	6 100,00 €
Ligue des droits de l'homme (Gradignan-Pessac-Cestas-Canéjan)	100,00 €	100,00 €	100,00 €
Cestas Entr'aide	500,00 €	500,00 €	500,00 €
Banque Alimentaire de Bordeaux et de la Gironde	1 100,00 €	1 100,00 €	1 100,00 €
Accorderie de Canéjan	1 000,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €
AAPMA: Assoc. Agrée Pêche et Protection du Milieu Aquatique	900,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €
ACPG Cinéma de proximité	2 411,00 €	2 390,00 €	2 390,00 €
AED : Astronomie Espace Découverte	880,00 €	880,00 €	880,00 €
Amicale du personnel	3 900,00 €	3 900,00 €	3 900,00 €
Arscénic Théâtre	730,00 €	920,00 €	920,00 €
Association Pierroton ++	300,00 €	300,00 €	300,00 €
Club Ondes et Micro-informatique	800,00 €	800,00 €	800,00 €
France Pologne	105,00 €	120,00 €	120,00 €
Jeunes Sapeurs-Pompiers de Cestas	1 000,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €
Rucher école Des Sources	1 400,00 €	1 400,00 €	1 400,00 €
Syndicat de chasse	2 900,00 €	2 900,00 €	2 900,00 €
En avant Clara	200,00 €	200,00 €	200,00 €
Club Jours d'Automne	2 500,00 €	2 500,00 €	2 500,00 €
Club Chez nous	2 500,00 €	2 500,00 €	2 500,00 €
CLCV	0,00 €	280,00 €	280,00 €
STUDIUM Réjouit	200,00 €	200,00 €	200,00 €
Cercle généalogique Cestadais	300,00 €	700,00 €	700,00 €
Cadecole	400,00 €	400,00 €	400,00 €
Don du sang bénévoles de Cestas	300,00 €	600,00 €	600,00 €
Girls and Guys	0,00 €	400,00 €	400,00 €
Action Glisse Cestas	1 640,00 €	800,00 €	800,00 €
Amicale Pétanque Gazinet	675,00 €	500,00 €	500,00 €
Association sportive Collège	1 130,00 €	1 130,00 €	1 130,00 €
Association sportive Lycée des Graves	0,00 €	500,00 €	500,00 €
CAC 33	210,00 €	210,00 €	210,00 €
Cestas Foot Loisir	250,00 €	250,00 €	250,00 €
Football Club Pierroton	9 650,00 €	9 650,00 €	9 650,00 €
Golf Cestas	250,00 €	250,00 €	250,00 €
Gymnastique volontaire Chantebois	300,00 €	300,00 €	300,00 €
Gymnastique volontaire Toctoucau	300,00 €	300,00 €	300,00 €
Lib'Aile'UI	300,00 €	300,00 €	300,00 €
MYCA : Model's Yacht Club d'Aquitaine	600,00 €	300,00 €	300,00 €
TOTAL		61 460,00 €	61 460,00 €

Envoyé en préfecture le 22/04/2025

Reçu en préfecture le 22/04/2025

Publié le



ID : 033-213301229-20250414-DELIB39_3_2025-DE